MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID: 074-217402189-20240305-DE2024_020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal L'an deux mille vingt-quatre, le cing mars à 19 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier, sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 26 février 2024 Nombre de Conseillers

> en exercice : **29** Présents : 19 Votants : 28

Présents: Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Robert BARATAY - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT - Noël DUVAND.

Absents Représentés: Gilles TOURNIER par James WALKER- Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Claude ECHERNIER-MOTTET par Pascal EYNARD-MACHET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Éric GAYDON - Jonathan DEBOUY par Christelle GAUDET- Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents: Valérie MERLE-DARCOURT Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet: Tarifs des ports de plaisance 2024 - Budget annexe port

Délibération n° DE2024_020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les article L2125-1 et suivants, Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-014 du 27 février 2023, fixant en dernier lieu les tarifs des Ports,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2024, applicables à compter du 1^{er} avril 2024.

Considérant les tarifs proposés en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 ABSENTION : R.BARATAY) Le CONSEIL MUNICIPAL

FIXE les tarifs des Ports pour l'année 2024, applicables à compter du 1^{er} avril 2024, selon le tableau ciannexé.

La secrétaire de séance, Françoise GROBEL Le Maire de Publier, Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le : Télétransmis en Sous-Préfecture le : Notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

Tarifs des Ports de Publier 2024

Approuvés par délibération du Conseil municipal du 05 mars 2024

TARIFS DU PORT		TARIFS TTC 2024
DROIT DE STATIONNEMENT-TARIFS DE LOCATION : la location d'un emplacement de stationnement est basée sur la surface de stationnement (surface hors tout de la coque = longueur x largeur, non compris toutes parties fixes telles que balcon, apparaux, etc.		
JOUR (forfait)	Par jour	21,00 €
ANNEE	Le m² à l'année	53,00 €
ANNEE (forfait)	Catégorie socio-professionnelle chantier naval (16.25 m2 par bouée)	536,00 €
ANNEE (forfait)	Pêcheur professionnel	210,00 €
UNE SEMAINE		25% du tarif au m²
DEUX SEMAINES		50% du tarif au m²
TROIS SEMAINES		75% du tarif au m²
Au-delà de 3 semaines, le tarif annuel est appliqué.		
MOIS	Stationnement d'un véhicule, à la journée, si mise à l'eau du bateau	80,00 €